

DECRET N° 80-212 du 29 Juillet 1980

chargeant le Camarade GUEZODJE Vincent
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité
Publique de l'intérim du Camarade
Barthélémy OHOUENS, Ministre de l'In-
dustrie, des Mines et de l'Energie
pour compter du 29 Juillet 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU le décret N° 80-209 du 25 Juillet 1980 chargeant le Camarade
VILON-GUEZO Romain, Premier Vice-Président de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la Répu-
blique pour compter du 28 Juillet au 31 Août 1980;

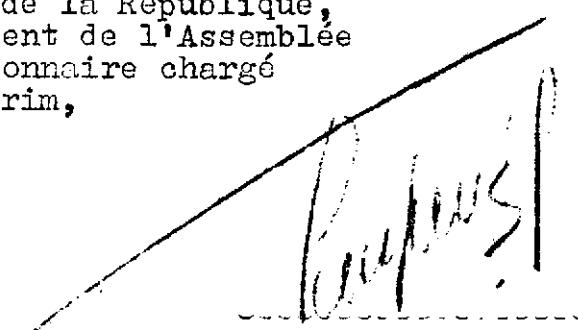
D E C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 29 Juillet 1980, le Camarade
GUEZODJE Vincent, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie, des Mines et
de l'Energie pendant l'absence du Camarade Barthélémy OHOUENS.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 Juillet 1980

pour le Président de la République,
le 1er Vice-Président de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire chargé
de l'intérim,



VILON GUEZO Romain

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 4 ANR 6 SGG 4 SPD 4 IGE et ses
Sections 4 MIME-MISP 6 autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 2 SPD 2 JORPB 1.-